

droit d'accès propriétaire pendant le préavis résidence secondaire

Par UBUD, le 12/06/2021 à 11:18

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un logement meublé loué à une personne pendant la durée d'un stage, et qui n'est donc pas sa résidence principale. Elle a déposé son préavis et refuse que je fasse visiter avant la dernière semaine de son préavis, arguant qu'elle n'est pas sur place car elle est rentrée chez elle puisque son stage se passe en télétravail. Elle s'abrite derrière la loi du 6 juillet 1989.

Ai-je des droits à faire visiter différents du fait que ce logement n'est pas sa résidence principale ?

Je paie un crédit pour cet appartement, et tout retard dans sa relocation m'occasionne un préjudice financier.

Merci de votre aide,

Cordialement

Par youris, le 12/06/2021 à 13:28

bonjour,

il me semble que la loi de 89 ne s'applique aux logements meublés uniquement que pour la résidence principale.

salutations